Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212901003-20260322-1669-DE

Commune de
LANARVILY
❖❖❖❖❖
Canton de
LESNEVEN
❖❖❖❖❖
Département du
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1669

L'an deux mille vingt-six le dimanche 22 mars à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LANARVILY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRANQUES Xavier, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

Présents : FRANQUES Xavier, SALAUN Christophe, GOBERVILLE Carine, LE ROY Patrick, PODEUR Hélène, UGUEN Bernard, NEA Mailys, CENIER Patrice, GOURVELEN Emmanuelle, CHARTIER Yannick, BOEDOC Laetitia
Excusés :
Absent :
Secrétaire de séance : Carine GOBERVILLE

ELECTION DU MAIRE

M. LE ROY Patrick préside l'assemblée en tant que doyen d'âge des membres présents.
Le nombre de personnes présentes autour de cette table permet de constater que le quorum est atteint.
M.LE ROY propose donc de procéder à l'élection du maire.
M le président précise que conformément à l'Article L 2122-4 et L2122-7du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
Monsieur le président demande alors s'il y a des candidats.

La candidature suivante est présentée :
- Monsieur FRANQUES Xavier

Monsieur le président invite le conseil municipal à procéder, à l'élection du maire.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs M.SALAUN Christophe et Mme BOEDOC Laetitia.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212901003-20260322-1669-DE

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
Nombre de votants 11
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
Nombre de bulletins blancs ou nuls 0
Nombre de suffrages exprimés 11
Majorité absolue 6
Monsieur Xavier FRANQUES a obtenu 11 voix
Monsieur Xavier FRANQUES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installé.
Monsieur le président félicite Monsieur Xavier FRANQUES et lui remet l'écharpe de maire.

Fait et délibéré à Lanarvily,
Le 31 mars 2026
Le Maire,
Xavier FRANQUES

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.